

**Affiché**  
du .....

**Au** .....

**Le Maire**

Commune de ROUMOULES  
Procès-verbal  
du Conseil Municipal du Jeudi 5 février 2026

Convocation et affichage 30/01/2026

Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

Présents : M. AMBROSI Robert, Mme CHAILLAN Delphine, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine,

Absents excusés : M. BLANC Jean, M. Alain COCUAUD, M. CIGLIANO Fabien, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M.ROY Alain Patrick

M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert.

M. ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

M. Fabien CIGLIANO a donné pouvoir à Mme Cathie PEY.

M. BLANC Jean a donné pouvoir à M. Jean-Philippe LO SCHIAVO

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

• Procès-verbal du 27 novembre 2025,	• Gite Place de l'Eglise
• Droit de préemption urbain	• Demande subvention FODAC 2026
• Subvention 2026	• Demande subvention amendes de polices 2026
• 2 Devis Bodet concernant Eglise	• Adhésion CPTS du verdon.
• Devis fleurissement village	• Sujets divers.
• Adhésion Fondation du Patrimoine	•

Les conseillers l'acceptent.

■ **Approbation du procès-verbal** de la séance du 27 novembre 2025, à l'unanimité.

■ **Droit de Préemption Urbain (DPU) non exercés :**

- vente PELISSIER / NADAL (F72 = 21 traverse du Coulet)

- vente FILIPPA/ FISCHER (ZS 257 = Parc des Ecoliers)

■ **N° 2026 - 001 – Subventions 2026 :** 520 € à AMSAIE, 200 € à Lou Escoulier, 500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Catherine Pey quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 5 600 € au Comité des Fêtes de Roumoules (Catherine Pey revient en séance), 300 € à Forme détente vitalité, 500 € Au Moto Club de Roumoules, 200 € au VOVINAM, 2 000 € à l'Association Mouvement de l'école de Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 350 € à Savate Boxe Française Roumoules, (Jean-Philippe Lo Schiavo revient en séance), 600 € aux Arts Eclectiks, 100€ à la Bergerie, 70 € au Club de randonnée les Godillots fleuris, 70€ au Tennis Club Riezois, (Marie-Christine Deauze quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 100 € au Club de randonnée Rando Evasion Verdon (Marie-Christine Deauze revient en séance), 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 20 € au Secours Populaire, 20 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'Ecole de ski de Riez, 20 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM Telethon, 20 € à l'A.P.A.J.H Château Amoux, 20 € à l'ADAPEI, 20 € à Bouchon d'Amour, 360 € à la Ligue contre le Cancer, 20 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 20 € à l'association France Rein, 50 € l'Escalade de Quinson, 90 € à l'Epi Bleu. 50 € à la Louveterie des Alpes de Haute Provence. Faire délibération à l'unanimité.

■ **Information du devis** de l'entreprise BODET pour le remplacement du tinteement des heures pour un montant de 1449 euros ht. Accord à l'unanimité.

■ **Information du devis** de l'entreprise BODET pour la mise en place d'une nouvelle centrale de commande avec un abonnement mensuel.

■ **Information du Devis pour le Fleurissement du village :** le devis proposé par le Gaec horticole du Verdon pour le fleurissement du village à partir du printemps pour un devis de 1 112.48 euros.

■ **Fondation du Patrimoine :** accord à l'unanimité pour adhérer à cette fondation pour une cotisation de 200 euros.

- **N° 2026 - 002 - Gîtes Place de l'Eglise** : Suite aux travaux effectués par la commune sur les deux logements situés Place de l'Eglise, les deux locataires n'ont pas pu utiliser leur logement de manière optimale. Suite à la gêne occasionnée par ces travaux qui ont duré trois mois et demi, le loyer du gîte situé 5 Place de l'Eglise sera suspendu pour le mois d'avril 2026. Le loyer sera rétabli pour le mois de Mai 2026. Le loyer du gîte situé 7 Place de l'Eglise sera suspendu pour le mois d'avril 2026. Le loyer sera rétabli pour le mois de Mai 2026. Faire la délibération. 8 POUR dont 3 Pouvoirs ; 3 CONTRE dont 1 Pouvoir.
- **Demande Subvention FODAC 2026** : reportée
- **Demande Subvention Amendes de Police 2026** : reportée.
- **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Verdon** : Accord à l'unanimité pour renouveler l'adhésion de la commune en tant que membre associé à la CPTS du verdon pour 2026.
- **Information du courrier de la Gendarmerie** concernant un projet appelé Protect'Envi visant à accompagner les municipalités dans la mobilisation de leurs prérogatives administratives pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets et rappel d'un dispositif dédié aux élus GEND'ELUS

Fin de séance à 23h00

Robert AMBROSI  
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

